



Changement de notaire sans prévenir le reste de la fratrie

Par **nina53**, le **02/01/2016** à **19:29**

Bonjour,

Ma mère est dcd en août 2014, avec mes deux frères nous avons choisi un notaire à Paris. N'ayant pas de nouvelles de la succession depuis 2014 et étant en discorde avec l'un d'entre eux, j'habite en Picardie et mon autre frère habite Lyon. J'ai téléphoné au notaire de Paris (à qui nous avons réglé et partagé (tous les 3) 380 € de frais de dossier), qui m'a dit que le frère (dont je suis en discorde) lui a retiré le dossier pour le mettre chez un autre notaire, et s'il ne nous a pas prévenu c'est parce que mon frère habitant Paris était le référent en titre auprès du notaire à Paris.

A t'on le droit de retirer le dossier de chez un notaire sans prévenir les deux autres de la famille?

Sachant que le 2^o notaire qui détient le dossier depuis avril 2015 m'a répondu qu'il n'avait pas reçu du 1^{er} notaire tous les éléments. Quel recours pourrais-je avoir?

Salutations distinguées